

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Stéphanie Sarrazin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Annie Rovéda, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Michel Vallon, Pierre Gimel, Gérard Baup, Alain Rougale, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Sébastien Faure, Eric Bernard, Patrick Boudol, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Michel Court, Jean-Bernard Bellier, Gérard Martin Dhermont, Christian Roux, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

Excusés : Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Chantal Ancé, Sylvain Betto, Emmanuelle Sylvestre, Patrick Boudol, Robert Terrier, Régis Gauthier.

Michel Guiguet est désigné secrétaire de séance.

Samuel Martin demande que les délibérations suivantes soient rajoutées à l'ordre du jour :

- vote des taux d'imposition
- choix de la période de lissage.

☞ **Accepté à l'unanimité**

1- Approbation du compte rendu du conseil du 19 mars 2012

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Vote des budgets 2012 et des taux d'imposition

Samuel Martin rappelle que nous subissons les effets d'une double réforme : celle de la fiscalité locale et celle des institutions territoriales. Les informations nécessaires à la préparation du budget sont, en outre, arrivées au compte goutte. De plus, la nouvelle collectivité a la difficulté de devoir intégrer des décisions déjà prises par les anciennes communautés de communes. Notre marge de manœuvre se trouve extrêmement limitée, et si le budget est équilibré c'est grâce aux excédents antérieurs.

Nous avons un endettement faible. Notre capacité d'autofinancement est négative cette année ; ce qui est un inconvénient majeur.

Intervention de Michel Guiguet qui précise avoir déjà remarqué cette capacité d'autofinancement négative lors du débat d'orientation budgétaire et la note de synthèse n'apporte pas d'informations nouvelles. Le risque est de se retrouver en grande difficulté. Même si la collectivité n'est pas trop endettée, nous n'arrivons pas à rembourser les dettes avec nos recettes. Comment expliquer que cette fusion nous amène dans une telle impasse ? Il ne peut donc pas voter le budget en l'état. Selon ce budget, nous vivons au dessus de nos moyens.

Samuel Martin partage ses inquiétudes mais cette communauté de communes doit fonctionner quoiqu'il arrive. Les simulations financières avaient été faites sous la responsabilité du SAT. Malheureusement, on découvre beaucoup de choses depuis un mois. L'avenir va être difficile et chacun doit se serrer les coudes.

Michel Lambert rappelle la réunion avec le cabinet Stratorial Finances qui donnait l'impression qu'on aurait un gain de DGF du fait de fusionner. Des études ont été faites et il s'étonne aujourd'hui qu'on ne s'y retrouve pas. Par ailleurs, les maires ont diffusé les informations dans leurs communes et ont une responsabilité vis-à-vis de la population. Il est préoccupé par rapport à ce que le cabinet avait prévu et il serait dommage qu'on essuie les plâtres par rapport à l'Etat.

Samuel Martin ajoute qu'il y a eu un transfert de compétences important notamment en matière touristique et il faut avoir le courage d'assumer les choix qui ont été faits. Sur l'exercice 2012, il est nécessaire de faire preuve d'une extrême rigueur. Il a d'ores et déjà fait passer une note dans les services pour baisser de 5 à 10% les dépenses sinon il faudra avoir le courage d'affronter l'imposition.

Frédérique Puissat souligne que les recettes sont essentiellement factuelles et qu'il ne faut pas dramatiser ; d'autres arriveront peut être. Quant aux dépenses, on est dans la continuité. Il est essentiel d'assumer la fusion mais si on refuse ce premier budget, cela pose question sur le fond.

Pierre Gimel ne comprend pas ; comment expliquer qu'on dépense les 600 000 euros de réserve. Cela signifie une augmentation des impôts dès l'an prochain. Il y a quelque chose qui ne va pas. Il se déclare ennemi de l'équilibre par l'emprunt et par l'inflation délirante des impôts locaux. Il est impossible de continuer à cogner sur les habitants. Il y a trop de dépenses et il va falloir arbitrer. Malgré la chute d'une partie de la fiscalité, nos dépenses sont trop élevées.

Samuel Martin répète que cela a déjà dit lors du DOB, si nous disposons aujourd'hui de plus d'éléments, nous sommes toujours face à des difficultés.

Michel Guiguet souligne qu'il n'émet pas de critique sur l'exécutif mais dresse juste le constat que la situation est compliquée.

Pour Jérôme Fauconnier l'inquiétude vient du fait de ne pas comprendre ce qui s'est passé.

Selon Guillaume Gontard, voter un budget tel que celui-ci est suicidaire. Il vaudrait mieux attendre que le bureau d'étude vienne expliquer ces chiffres et travailler avec la Préfecture avant de procéder au vote. Il est légitime d'avoir des explications.

Laurence Paulik explique que les études ont portées sur 2010 et qu'en 2 ans des choix ont été faits d'où la différence des chiffres.

Pierre Gimel répond que cela signifierait que des choix ont été faits dans les anciennes communautés de communes entraînant des dépenses supplémentaires. Cela expliquerait le manque d'argent.

La dotation de compensation correspond à peu près à ce qui avait été annoncé.

Michel Guiguet demande pourquoi avec cette DGF on se trouve dans cette difficulté ?

Il ne faut pas oublier que la collectivité a un important transfert de charges à assumer.

Jean-Bernard Bellier intervient car l'augmentation des impôts semble inévitable dès l'année prochaine ce qui pose souci et demande réflexion.

Pour Nadine Serpollet, ce budget ne doit pas être voté en l'état. Il faut aller à la préfecture pour avoir des explications. L'engagement de la neutralité budgétaire a été pris. Comment expliquer cela à la population ? Rien ne correspond aux données de départ.

Marie-Hélène Celse propose également d'attendre.

Samuel Martin refuse de reporter le vote du budget ; il faut voter ce 1^{er} budget et permettre aux services de fonctionner. Il faut assumer ce budget en sachant que l'année à venir sera difficile. Le Président ajoute que les élus ont deux choix : soit on permet à la communauté de communes de fonctionner, soit on ne lui permet pas. Il met donc au vote ce budget.

Il a le soutien de Jérôme Fauconnier pour qui, il est nécessaire de voter ce budget, et de demander au cabinet Stratorial de s'expliquer. Il convient d'obtenir des explications claires afin de pouvoir expliquer aux habitants.

Frédérique Puissat se dit favorable à la conduite d'une action politique à l'endroit de l'Etat pour qu'on explique ce résultat. Mais il faut permettre à la communauté de communes de fonctionner et donc voter ce 1^{er} budget.

Michel Lambert reconnaît qu'il serait mal venu de ne pas démarrer mais on essuie des plâtres et on a besoin d'explication. La population ne comprendra pas une importante augmentation des impôts.

Samuel Martin prend l'engagement de demander au cabinet Stratorial de venir s'expliquer et de donner des analyses financières.

Pierre Gimel soulève le problème de la dotation du Conseil Général de l'Isère, même si demain on obtient un accord verbal, il faut que le Conseil Général vote en juin. Les données budgétaires ne pourront pas bouger tant que le vote n'aura pas eu lieu. Il y aura donc une DM à passer ultérieurement.

Samuel Martin propose de passer au vote des taux d'imposition.

Jean-Paul Mauberret rejoint Mrs Gontard et Guiguet, même si l'assemblée vote les taux, personne autour de cette table n'est satisfait de ce budget. Il préférerait reporter le vote, car il est nécessaire d'avoir des explications avant. Il convient d'essayer de surseoir à toutes les augmentations de masse salariale. La situation est difficile et sera ingérable l'année prochaine.

Samuel Martin maintient le poste de DRH ; pour d'autres postes, la question se posera. D'autre part, il n'y aura pas de remplacement pour le poste de DGA sur le développement, ce qui représente une économie importante.

Vote : vote des taux d'imposition

Taxes locales	Taux
Taux de CFE unique	28,12 %
Taxe Habitation	7,78%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2,99%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	0%

☞ **Adopté à l'unanimité**

Samuel Martin partage la plupart des inquiétudes exprimées mais maintient le vote du budget.

Jean-Paul Mauberret demande que soit créée une 4^e catégorie de votants, ceux qui ne prendront pas part au vote.

Vote : BP principal 2012 tel que présenté

☞ **Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17**

Le Président ouvre le débat sur le lissage des taux.

Pierre Gimel souligne l'exemple des entreprises de Clelles qui vont subir une importante hausse d'impôt d'où l'importance de lisser au maximum.

Michel Guiguet indique qu'il souhaite que dans la situation connue de nos artisans et commerçants la période de lissage la plus longue soit adoptée.

Jean-Bernard Bellier se demande si c'est définitif et en cas d'augmentation pourra-t-on revenir dessus dès 2013 ?

On peut toucher le taux mais pas la période de lissage.

Pour Guillaume Gontard, il est important d'informer les entreprises que leur fiscalité va changer.

Vote : lissage des taux et adoption d'une période de lissage de 12 ans.

☞ **Adopté à l'unanimité**

Budget annexe « vie scolaire » :

Un seul changement est survenu depuis le DOB et concerne la prise en compte de la subvention pour les travaux de l'école de Monestier de Clermont.

Vote : Budget annexe « vie scolaire »

☞ Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17

Budget annexe « Tourisme » :

Un manque à gagner par rapport à la Taxe de Séjour sur le canton de Monestier est à signaler.

Michel Guiguet souhaite savoir s'il est possible de mesurer ce que donne le tourisme ?

Pour Samuel Martin, l'évaluation est difficile au niveau des anciennes communautés de communes ; des actions ont été lancées en matière de tourisme adapté et d'écotourisme. L'accent va être mis sur la promotion touristique et l'accueil va être assuré dans chaque office de tourisme.

Frédérique Puissat se réjouit que la promotion touristique soit désormais gérée à l'échelon intercommunal. De nombreux emplois sont liés au tourisme. Elle souligne également que la Taxe de Séjour arrive principalement de Gresse en Vercors.

Vote : Budget annexe « Tourisme »

☞ Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17

Budget annexe « collecte et tri des déchets » :

Une collecte « encombrants » est maintenue sur le canton de Clelles.

Les habitants du canton de Clelles ont accès aux déchetteries de Mens et de Monestier de Clermont.

Christophe Drure demande de se renseigner à propos des éthylo-tests ; le prix annoncé lui paraît bas, sont-ils réellement dotés du système « antidémarrage » ?

Vote : Budget annexe « Collecte et tri des déchets »

☞ Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Budget annexe « Eau » :

Pierre Gimel revient sur le problème rencontré avant la fusion sur la compétence « eau » ; n'était-il pas prévu de délibérer dans les 3 mois suivant la fusion ?

Jérôme Fauconnier explique que les statuts ont été adoptés avant la fusion et qu'il n'est plus nécessaire de délibérer.

A la demande de Michel Lambert portant sur le personnel, Jérôme Fauconnier répond qu'il y a une comptabilité analytique prenant en compte le personnel vraiment affecté à l'eau.

Vote : Budget annexe « Eau »

☞ Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 1

Budget annexe « Action économique » :**Vote : Budget annexe « Action économique »**

☞ Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

Budget annexe « la Croizette » :

Il s'agit d'un budget qui dégagne toujours de l'excédent mais on ne peut pas l'utiliser jusqu'à la fin de la période de location.

Vote : Budget annexe « La Croizette »

☞ Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

Budget annexe « Chaufferie bois » :**Vote : Budget annexe « Chaufferie bois »**

☞ Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

Subventions aux associations :

Frédérique Puissat présente le document et précise que la future commission « vie associative » travaillera sur ces subventions.

Elle rappelle l'existence de 3 associations structurantes de la petite enfance à Monestier. L'AFR de Clelles a choisi de ne pas transférer le personnel. Le choix de lisser le prix des séjours a été fait lors du dernier conseil.

Jean-Paul Mauberret rappelle qu'il s'agit d'un budget factuel ; on a repris ce qui était fait les années précédentes et il reste aujourd'hui à travailler.

La communauté de communes apporte + de 80 000 euros de soutien aux associations, ce n'est pas négligeable.

Pour Guillaume Gontard, il est nécessaire d'évaluer les retombées ; les manifestations culturelles ont un fort impact pour les commerces de nos villages.

Michel Lambert et Frédérique Puissat soulignent la possibilité maintenue pour les communes d'apporter des soutiens ponctuels aux associations en plus de ceux apportés par la communauté de communes du Trièves.

3- Service Enfance Jeunesse : convention chéquier jeunes

Les anciennes communautés de communes de Mens et de Monestier utilisaient déjà ce dispositif mis en place par le Conseil Général. Dans le cadre de la fusion des intercommunalités du Trièves, il est proposé d'étendre cette utilisation du chéquier « jeunes » à la communauté de communes du Trièves et de signer une nouvelle convention avec le Conseil général de l'Isère.

Vote : Service Enfance Jeunesse : convention chéquier jeunes.

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Service Enfance Jeunesse : convention chèque vacances avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances

Seule la communauté de communes de Mens avait contractualisé avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, il est proposé d'étendre ce dispositif aux services « Enfance Jeunesse Trièves » et de signer une nouvelle convention entre l'ANCV et la communauté de communes du Trièves.

Vote : Service Enfance Jeunesse : convention chèque vacance avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Service Enfance jeunesse : suppression de la tarification de l'extension de l'accueil de loisirs au Granjou en été

Depuis 2011, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du Granjou propose pour les vacances d'été une inscription spécifique et payante pour un accueil les matins et les soirs (2,5€ de 8H à 8H30 ou de 17H30 à 18H). Ce système s'avère être difficile à contrôler et inopérant pour les équipes d'animation. Aussi, il est proposé de supprimer cette tarification spécifique et d'ouvrir un accueil l'été de 8H à 18H pour toutes les familles.

Les recettes non perçues générées par cette suppression sont évaluées à 450€. Ce « manque à gagner » pourra être cependant compensé par la réévaluation de la prestation de service de la CAF d'un montant évalué à environ 1160 € supplémentaires par an. Cette mesure est rétroactive et prendrait effet à compter du 1er Janvier 2011.

Vote : Service Enfance jeunesse : suppression de la tarification de l'extension de l'accueil de loisirs au Granjou en été

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- CLE : Commission Locale de l'Eau : désignation des représentants

Il convient de délibérer de nouveau car il est nécessaire d'avoir 3 représentants titulaires pour le Trièves. Jérôme Fauconnier et Guy Percevault ont déjà été élus lors du conseil du 27 février dernier et il convient d'élire un 3^{ème} représentant.

Pierre GIMEL est candidat. Après un vote à main levée, souhaité par le conseil, Jérôme Fauconnier, Guy Percevault et Pierre Gimel sont désignés pour représenter la communauté de communes du Trièves à la Commission Locale de l'Eau

Vote : CLE : Commission Locale de l'Eau : désignation des représentants

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- CNFPT : convention de partenariat financier

Suite à la création de la communauté de communes du Trièves, il est proposé de signer une convention définissant les modalités de participations financières de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

Vote : CNFPT : convention de partenariat financier

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Actions collectives CORTI – EREF : convention avec le Conseil Général de l'Isère

Il s'agit de conventionner avec le Conseil Général de l'Isère afin d'obtenir le remboursement des actions collectives organisées dans le cadre de la CORTI et de l'EREF à destination des bénéficiaires du RSA.

Vote : Actions collectives CORTI-EREF : convention avec le Conseil Général de l'Isère

☞ **Pour : 40 Abstention : 1**

9- Poste d'animatrice locale d'insertion : demande de subvention 2012 au Conseil Général de l'Isère et au Fonds Social Européen

Dans le cadre de l'exercice de la mission d'accompagnement renforcé vers l'emploi à destination des bénéficiaires du revenu de solidarité active, il est proposé de solliciter le Conseil Général et le Fonds Social Européen à hauteur de 8 451 € chacun.

Vote : Poste d'animatrice locale d'insertion : demande de subvention 2012 au Conseil Général de l'Isère et au Fonds Social Européen

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- ◆ Le forum de l'emploi aura lieu à Mens salle des Sagnes vendredi 6 avril à 9h.
- ◆ Suite à la question posée par un élu pratiquant le covoiturage, Samuel Martin informe que les accompagnateurs peuvent partager la collation qui suit le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.